



## Acheter un bien en indivision

Par **georges1806**, le 10/12/2014 à 20:16

Bonsoir

Si j' achète avec ma compagne un appartement en indivision en résidence principale , que ma part soit de 300.000€ et la sienne de 5000€, au cas où on revendrait dans les 5 ans ou moins après l' achat, serions nous susceptibles de payer une plus value au cas où on le vendrait plus cher?

Par **moisse**, le 11/12/2014 à 10:32

Bonsoir,

La période des 5 ans ne concerne pas la plus-value, qui n'est jamais due pour la vente de la résidence principale.

Cela concerne la TVA et/ou un certain nombre de prêts à taux bonifiés.

Par **georges1806**, le 11/12/2014 à 10:37

Merci pour votre réponse